

LE MOT DU BOURGMESTRE



Chers habitants de notre commune,

ENFIN !

Après plus de 10 ans de travail, le moment est venu de vous présenter le nouveau Projet d'Aménagement Général (P.A.G.). Le Conseil Communal a lancé la procédure officielle – appelée « saisine » - en date du 8 mars 2022.

Qu'est-ce qu'un P.A.G. ?

Un P.A.G. (Plan d'Aménagement Général) est une boîte à outils, composée d'une partie (carto-) graphique et d'une partie écrite. Les parties sont complémentaires et décrivent la manière dont la commune subdivise son territoire en différentes zones, zones qui reçoivent une destination prioritaire bien précise. Le P.A.G. définit donc, où se trouveront, dans nos villages, prioritairement des maisons unifamiliales, des maisons plurifamiliales, des commerces, des bureaux, des bâtiments publics, des zones vertes etc.

Pourquoi un nouveau P.A.G. ?

Le nombre d'habitants de notre pays – et de notre commune – augmente ; nos façons et habitudes de vie changent ; nous construisons différemment aujourd'hui, qu'il y a encore 20 ou 50 ans. Voilà pourquoi le Gouvernement a demandé aux communes de se doter d'un nouveau P.A.G., afin de mieux pouvoir coordonner l'urbanisme contemporain, la durabilité, et la qualité de vie des habitants actuels et futurs.

Le fil rouge qui nous a guidé tout au long de ces années d'élaboration du nouveau P.A.G. a été la qualité de vie dans nos villages. Un nombre croissant d'habitants a ses avantages : plus de dotation étatique, plus de commerces, plus d'associations, plus de services, plus de diversité culturelle, des infrastructures plus nombreuses et de meilleure qualité. Cependant, avoir plus d'habitants implique aussi des désavantages : plus de circulation, moins d'espaces verts, moins de vie privée et d'intimité. C'est pour cette raison que nous avons mis l'accent sur une croissance raisonnée sans élargissement de périmètre constructible, en veillant à un juste équilibre entre les différents intérêts.

Beaucoup d'entre vous souhaitent des cœurs de villages avec des commerces et restaurants, davantage d'espaces verts, et une « rue de Luxembourg » mieux aménagée. Nous en avons tenu compte et essayé de les intégrer de façon optimale.

Par ailleurs, nous comptons – à Bridel mais avant tout à Kopstal – un certain nombre d'immeubles et de constructions typiques qui contribuent au caractère et au charme de notre commune. Voilà pourquoi il est proposé de placer certains bâtiments sous « Protection Communale ».

Après le Conseil Communal, c'est au tour des habitants de s'exprimer.

À partir de lundi, le 14 mars 2022, il est possible de consulter les documents en question à la maison communale sinon plus aisément via le site web communal. La présente brochure vous sert de guide pour la consultation de ces documents.

Nous vous invitons également à une présentation qui aura lieu mardi le 22 mars 2022 à 19.00 heures au nouveau hall sportif à Bridel, et à nous faire part de vos réflexions et de vos suggestions d'amélioration, et participer ainsi activement au développement de notre commune.

A bientôt

Romain ADAM
Bourgmestre
2010 - 2017

Carlo SCHMIT
Bourgmestre
2017 - 2020

Thierry SCHUMAN
Bourgmestre
2020 -

A FEW WORDS FROM THE MAYOR



Dear inhabitants of our commune,

FINALLY !

After more than 10 years of work, the time has come to present the new P.A.G. (Projet d'Aménagement Général). The Communal Council launched the official procedure - called "Saisine" - on March 8th 2022.

What is a P.A.G. ?

A P.A.G. (Plan d'Aménagement Général) is a toolbox, made up of a (cartographic) graphic part and a written part. They are complementary and describe the way in which the municipality subdivides its territory into different zones, zones which receive a specific priority destination. The P.A.G. therefore defines where in our villages there will primarily be single-family homes, multi-family homes, shops, offices, public buildings, green areas, etc.

Why a new P.A.G. ?

The number of inhabitants of our country - and of our commune - is increasing; our ways and habits of life are changing; we build differently today than we did 20 or 50 years ago. This is why the Government has asked the communes to develop a new P.A.G., in order to better coordinate modern town planning, sustainability, and the quality of life of current and future inhabitants.

The common thread that has guided us throughout these years of designing the new P.A.G. was the quality of life in our villages. A growing number of inhabitants has its advantages: more state endowment, more shops, more associations, more services, more cultural diversity, more and better infrastructure. But having more inhabitants also comes with disadvantages: more traffic, less green spaces, less privacy and intimacy. It is for this reason that we have put the emphasis on reasoned growth without expanding the building area, while ensuring a fair balance between the various interests. Many of you want village centres with shops and restaurants, more green spaces, and a better lay-out of the «rue de Luxembourg». We have taken these wishes into account and tried to integrate them optimally.

In addition, we have - in Bridel but above all in Kopstal - a certain number of buildings and typical constructions, which contribute to the character and charm of our commune. This is why we propose to place certain buildings under "Communal Protection".

After the Communal Council, it is now the turn of the inhabitants to express themselves.

Starting Monday, March 14th 2022, it is possible to study the documents in question at the town hall or more conveniently via our administration's website. The present brochure guides you in consulting those documents.

We also invite you to a presentation on Tuesday, March 22nd 2022 at 7.00PM at the new sports centre in Bridel. Let us know your thoughts, make suggestions for improvement, and participate in the design of the development of our commune.

See you soon

Romain ADAM
Mayor
2010 - 2017

Carlo SCHMIT
Mayor
2017 - 2020

Thierry SCHUMAN
Mayor
2020 -